



RELEVÉ MENSUEL BEWARN - BÉNIN

Avril 2018

INTRODUCTION

Le mois d'avril 2018 a été marqué au Bénin par la psychose d'une année blanche à cause de la persistance des mouvements de grève dans le secteur de l'enseignement. Plusieurs syndicats ont levé leur motion de grève mais l'effectivité de la reprise des classes demeure toujours un mystère. Sur le plan politique, les députés ont finalement désigné leurs représentants au sein du Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI).

Seize (16) incidents dont douze (12) manifestations pacifiques, une (1) manifestation violente, deux (2) accidents et un (1) crime ont été enregistrés dans le système national d'alerte précoce (Bewarn, www.wanep.org/news) au cours du mois d'avril 2018. Ces différents incidents touchent les domaines "Démocratie et Gouvernance", "Social" et "Sécurité".

AVRIL 2018 : RECAPITULATIF DES INCIDENTS PAR DOMAINE

Sur le plan "Gouvernance et Démocratie"

Huit (08) incidents ont été enregistrés et sont tous regroupés sous "manifestations pacifiques". Il s'agit de :

- **la grève dans le secteur de la justice** : l'Union Nationale des Magistrats du Bénin (UNAMAB) a, à travers un communiqué de presse du 6 avril 2018, annoncé la réduction du nombre de jour de grève passant de 5 à 3 jours avec tacite reconduction à compter du 10 avril 2018. Ils exigent du Gouvernement la rétrocession de l'intégralité des fonds « illégalement, abusivement et arbitrairement défalqués sur les salaires des mois de février et mars 2018 ».
- **la naissance de la « Coalition pour la défense de la démocratie au Bénin »** : le samedi 14 avril 2018, des personnalités et leaders politiques se sont réunis au sein d'un creuset dénommé « Coalition pour la défense de la démocratie au Bénin » pour dénoncer le mode de gouvernance du Président TALON. Ces assises ont connu la participation des anciens Présidents de la République, Boni YAYI et Nicéphore SOGLO, du Président d'honneur de l'Union Sociale Libérale (USL), Sébastien AJAVON, du premier secrétaire du Parti Communiste du Bénin (PCB), Philippe NOUDJENOUME et de l'ancien Médiateur de la République, Albert TEVOEDJRE.
- **la menace de destitution de maires** : les sieurs Inoussa Dandakoè et Titchalé Alassane Alimiyaou, respectivement maires des communes de Mananville et de Ouaké risquent leurs sièges du fait de menaces de destitution conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin. Les conseillers des deux communes ont demandé à leur maire de convoquer une session pour un vote de défiance. C'était le 9 avril 2018 à Mananville et le 16 avril 2018 à Ouaké. Il est reproché au Maire de Mananville

sa gestion solitaire, sa gestion des ressources humaines et financières de la commune et la non-reddition de comptes tandis que c'est la gestion discriminatoire sur fond de favoritisme, de refus d'exécuter certaines décisions du conseil communal, des relations conflictuelles avec la plupart des conseillers communaux, etc. qui sont reprochés au maire de Ouaké.

- ***Des malversations financière constatées ou instruites*** : le Conseil des ministres du 25 avril 2018 a fait état de malversations financières constatées au greffe du tribunal de première instance de Cotonou. En effet, près de 1,5 milliard de francs CFA seraient disparu des comptes bancaires gérés par l'ancien greffier en chef, Abou Seïdou de 2011 à 2017. Selon le Conseil des ministres, ces anomalies dans la gestion ont été constatées lors de la passation de service de l'ancien greffier, Abou Seïdou à son successeur ; une passation de charges qui est survenue après l'intervention de l'Inspection des services judiciaire. Par ailleurs, le 6 avril 2018, l'ancien Ministre et ancien directeur du Fonds National de la Microfinance, Komi KOUCTCHE a été reçu et écouté par le juge d'instruction dans le cadre de l'enquête ouverte sur la gestion de ladite institution durant la période 2013-2016.
- ***la lutte contre les faux médicaments*** : le 27 avril 2018 le député Atao Hinnouho Mohamed, recherché dans le dossier de «faux médicaments», s'est présenté de lui-même devant le juge à la surprise générale. Le juge des libertés a décidé ne pas le placer en détention parce qu'il est député en exercice et il n'y a aucune autorisation du bureau de l'Assemblée nationale ou du Parlement. Dans ce cadre, une demande de levée de son immunité a été introduite au parlement.
- ***la fin de la première phase de RAVIP***: le Recensement administratif à vocation d'identification des personnes lancé depuis le 1^{er} novembre 2017 a été clôturé le 30 avril 2018. Après ces six (6) mois de processus, il est constaté que toute la population béninoise ne s'est pas encore fait enregistrer. Selon l'Agence nationale de traitement, plus de 10.000.000 de personnes ont été enregistrées.

Sur le plan social

Cinq (05) incidents ont été enregistrés. ils sont relatifs à :

- ***la persistance des mouvements de grève dans le secteur de l'éducation*** où, face au blocage du dialogue entre le Gouvernement et les forces sociales, le Médiateur de la République Joseph Gnonlonfoun a initié une série de séances de concertation avec les différents acteurs pouvant contribuer à l'apaisement de la tension sociale. Ainsi, après la rencontre avec les syndicats, il a reçu, le jeudi 05 avril 2018, les Ministres Adidjatou Mathys, du Travail et de la fonction publique et Salimane Karimou, des Enseignements maternel et primaire. Le 09 avril 2018, la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin (CSA-Bénin), la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin (CGTB) et la Confédération des Syndicats Unis du Bénin (CSUB) ont suspendu leur motion de grève des suites d'avancées obtenues de la part du Gouvernement dont la relance du dialogue avec les centrales syndicales, le paiement intégral des salaires du mois de mars 2018, la restauration définitive du droit de grève pour tous les travailleurs. Ils ont été suivis, le 23 avril 2018, par le front d'action des syndicats de l'éducation. Ces suspensions de grèves ont été accueillies avec consternation par des enseignants à la base qui parlent de trahison. Du côté des élèves, cette nouvelle de suspension est accueillie avec beaucoup de prudence et des appréhensions.
- ***l'interpellation de cybercriminels*** : les Procureurs généraux des tribunaux du Bénin et le Directeur général de la Police Républicaine ont fait, le 20 avril 2018, le point de la lutte contre la cybercriminalité déclenchée par le Gouvernement béninois. Il en ressort que quatre cent cinquante-six (456) cybercriminels ont été interpellés par la police républicaine sur l'étendue du territoire.

Au plan sécuritaire

Trois (03) incidents majeurs ont été enregistrés. Ils sont relatifs à :

- ***L'accident de circulation*** survenu le 7 avril 2018, aux environs de vingt (20) heures, sur la route Pobè-Adja-Ouèrè à hauteur de Ilodo dans l'arrondissement d'Adja-Ouèrè qui a fait trois (03) morts. Les victimes qui étaient sur une moto en direction de Pobè ont été percutées de front par une camionnette qui roulait avec un seul phare allumé.
- ***L'incendie au marché international de Dantokpa*** qui s'est déclenché dans le secteur céréalier, le lundi 16 avril 2018, aux environs de 4 heures du matin. Le secteur a été ravagé par un feu d'origine non encore déterminée. Malgré la prompt réaction des sapeurs-pompiers, plusieurs hangars et magasins ont été consumés avec des tonnes de stocks de marchandises. Les victimes ont reçu le soutien du Gouvernement représenté par le Ministre de la Décentralisation Barnabé DASSIGLI et celui du Cadre de vie et du développement durable, Didier TONATO. Le 31 octobre 2015 puis le 27 janvier 2016 le même marché avait été touché par des incendies.
- ***L'affrontement entre agriculteurs et peulh éleveurs*** survenu le 27 avril 2018 dans le village Igbodja, arrondissement de Bessé, commune de Savè, a fait plus de sept (7) morts, une dizaine de blessés graves, treize (13) maisons réduites complètement en cendre, des greniers et un magasin de stockage de produits vivriers entièrement brûlés. Informé de la situation, l'adjoint du directeur départemental de la police républicaine Zou/Collines accompagné d'un détachement d'hommes en uniforme s'est rendu sur les lieux pour les constatations d'usage.

Une analyse des incidents fait remarquer que la crise sociale est toujours persistante et laisse craindre le risque d'une année blanche même si des signaux rassurants de levées de motion de grève s'enregistrent de plus en plus. Pour maintenir la paix relative dont jouit le Bénin, il est recommandé que :

- le Gouvernement et les acteurs sociaux privilégient le dialogue pour éviter l'invalidation de l'année scolaire ;
- le Gouvernement respecte les textes relatifs à la grève afin d'éviter la radicalisation des positions ;
- les acteurs sociaux d'œuvrer pour le respect du droit à l'éducation des enfants en s'évitant une année blanche.

Système Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

Le Système d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine. Il est important de rappeler que le système d'alerte

AVRIL 2018 : SCHEMA RECAPITULATIF

DES INCIDENTS ENREGISTRES DANS LE SYSTEME BEWARN



12

Manifestations
pacifiques



01

Manifestation
violente



02

Accidents



01

Crime/Délit

Evolution des types d'incident dans le système BeWARN

